

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/084

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 11 : ATTRIBUTION DE MARCHÉ APRES CONSULTATION D'ENTREPRISES
CIMETIERE DE SARRALBE
MARCHÉ DE PRESTATIONS FUNÉRAIRES
DEPOSE DE MONUMENTS FUNÉRAIRES, EXHUMATION DE
CERCUEILS ET CORPS**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire qui précise :

- qu'avant d'engager la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagements paysagers et de requalification du cimetière en section H, K et L, il est proposé d'intervenir sur 17 concessions funéraires qui sont revenues dans le domaine communal,
- qu'une partie des monuments funéraires, les plus remarquables de ces concessions seront mis en valeur, que d'autres monuments en mauvais état seront enlevés, que des plantes grasses seront plantées sur les concessions qui ne seront pas réattribuées et que certaines concessions seront remises en vente après enlèvement des restes mortuaires,
- que les travaux doivent être réalisés avant la Toussaint,

Suite à une consultation d'entreprises passée en la forme d'une procédure adaptée,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- attribue le marché de prestations funéraires décrit ci-avant (démontage de monuments funéraires et évacuation, exhumation de restes mortels, dépôt dans des reliquaires, remblaiement de fosses, fourniture et mise en œuvre de gravillons, fourniture et plantation de plantes grasses, rajout de terre végétale) à l'entreprise : EST GRANIT de SAINT AVOLD pour un montant de 29.498,00 € HT, et une durée de réalisation d'un mois à compter de sa signature,
- autorise M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire ainsi que tout document relatif à cette opération,
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif 2020.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 septembre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 septembre 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT